

START IN COSMETIC

7^{ème} ÉDITION

Date limite de dépôt des dossiers :

Dimanche 17 novembre 2019 à minuit

RÈGLEMENT DU CONCOURS



Un service



avec le soutien de



en partenariat avec



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Article 1. Objet du concours	3
Article 2. Catégories du concours et éligibilité	3
Article 3. Candidature	4
1. Liste des pièces demandées	4
2. Formulaire de candidature.....	5
3. Dépôt des dossiers de candidature	5
4. Exclusions	5
5. Critères de sélection.....	6
Article 4. Jury	6
Article 5. Résultats et prix.....	7
1. Résultats	7
2. Prix.....	7
3. Contreparties.....	8
Article 6. Communication	8
Article 7. Responsabilité de l'organisateur	9
Article 8. Engagement des candidats.....	9
Article 9. Frais de participation.....	10
Article 10. Informations nominatives et droit d'accès	10
Article 11. Dépôt, consultation et acceptation du règlement.....	10

Article 1. Objet du concours

Le concours Start In Cosmetic est organisé par The Place by CCI 28, service de la CCI Eure-et-Loir.

A l'initiative de The Place by CCI 28, en partenariat avec la Cosmetic Valley et Chartres Métropole, le concours Start In cosmetic est issu d'une volonté de promouvoir la filière Cosmétique. Il a pour objectif d'attirer les idées innovantes et les projets à potentiel pour les amener à trouver leur marché et croître rapidement en créant de la valeur sur nos territoires.

Article 2. Catégories du concours et éligibilité

Ce concours s'adresse aux personnes physiques porteuses d'un projet de création d'entreprise ou aux Startups (jeunes entrepreneurs) porteurs d'un projet d'innovation dans la filière cosmétique.

Ces innovations doivent néanmoins rentrer dans le cadre d'au moins une de ces 3 thématiques :

1. Hyper-personnalisation et beauté inclusive - Le numérique a bouleversé les modes de consommation et les nouvelles solutions digitales permettent aujourd'hui d'offrir aux clients une beauté personnalisée.

La customisation et la création de produits sur-mesure, rien que pour soi, avec des ingrédients adaptés à tous les types et diversité de peau, à l'environnement ou aux envies de chacun, tel est la nouvelle tendance du marché de la beauté. Et les nouvelles technologies viennent asseoir le développement de cette cosmétique hyperpersonnalisée. Exploitation de data, diagnostic de peau, intelligence artificielle et machine-learning au service de la recommandation, essayage virtuel par la réalité augmentée, micro-usines, avancées génétiques et biotechnologiques sont autant de voies permettant de transformer les produits et usages cosmétiques pour satisfaire pleinement les attentes des consommateurs. Pour répondre à cet enjeu de l'hyperpersonnalisation et en faire le nouveau modèle de masse en cosmétique, les industriels auront également à faire face à de profonds changements de leurs systèmes de production et logistique.

2. Le phygital au service de la beauté - Les nouvelles technologies s'invitent dans les boutiques pour offrir une meilleure expérience client.

Face à des comportements d'achats qui se digitalisent et à la baisse de fréquentation en magasins, les enseignes de beauté misent sur une mise en scène et une digitalisation de leurs points de vente. L'enjeu est de dynamiser l'expérience client en magasin. Bornes et vitrines interactives, murs digitaux, affichage dynamique ciblé, miroir magique en réalité augmentée, tablettes vendeurs, outils d'aide à l'achat, espaces communautaires, plus l'expérience d'achat sera personnalisée et accompagnée tout au long du parcours, plus les chances de conversion seront fortes.

3. Clean beauté et frugalité - Des formules en passant par le packaging jusqu'à la livraison, le consommateur cherche à consommer mieux et plus durable.

Revendiquant désormais une vision plus consciente de la beauté, les consommateurs ne veulent plus de cosmétiques aux conséquences potentiellement néfastes pour la santé ou l'environnement. Ils prônent un retour à l'essentiel et à la transparence, au « clean », et misent sur des produits peu transformés, polyvalents et purs sans compromis sur le plaisir d'utilisation. Les professionnels de la beauté sont donc face à un grand challenge : « faire mieux avec moins ». Mais cette notion ne s'arrête pas qu'à la conception du produit. De nombreuses autres opportunités se cachent derrière la frugalité, qu'elles soient en termes de conditionnement, production, vente, logistique, circuits de distribution, recyclage...

Article 3. Candidature

Les projets ne peuvent être présentés que dans une seule catégorie.

La candidature devra être effectuée en ligne sur le site www.theplacebycci28.fr et comprendra :

- Le formulaire d'inscription en ligne renseigné.
- Le dossier de candidature complété.
- La liste des pièces demandées.
- Un résumé opérationnel de **15 lignes maximum**.
- Les candidats pourront avant la date de clôture, s'ils le souhaitent, partager tout document complémentaire jugé utile pour la bonne appréciation de leur projet.

1. Liste des pièces demandées

Les pièces demandées en complément du dossier de candidature sont les suivantes :

- Pour les entreprises déjà immatriculées, un extrait Kbis ou équivalent ;
- Pour les personnes physiques, une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du (ou des) porteur(s) de projet ;

- Le CV du (ou des) porteur(s) de projet ;
- Un résumé opérationnel d'une page maximum.

2. Formulaire de candidature

La candidature se fera uniquement en ligne sur le site www.theplacebycci28.fr. Le candidat s'inscrit via le formulaire d'inscription en ligne et complète son dossier de candidature.

Le dossier de candidature reprend les éléments suivants :

- La description du (ou des) porteur(s) de projet et de l'équipe en place ou envisagée ;
- La nature du projet
- La description de l'innovation et de sa valeur ajoutée ;
- La stratégie envisagée
- Les marchés adressés ;
- L'analyse de la concurrence ;
- Le plan de financement du projet et éléments comptables ;
- Les perspectives de développement ;

3. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures doivent être adressés **avant le dimanche 17 novembre 2019** (minuit) via le formulaire de candidature en ligne sur le site www.theplacebycci28.fr et www.start-in-cosmetic.com. Le formulaire devra être intégralement complété pour valider la candidature. Un mail attestant la bonne réception du dossier de candidature sera adressé au candidat.

Dans le cas où des difficultés seraient rencontrées sur le formulaire d'inscription en ligne, les candidats peuvent contacter The Place by CCI 28 au **02 34 40 10 08** ou par mail à contact@theplacebycci28.fr.

Tout dossier envoyé ultérieurement ne sera pas pris en considération. Le jury se réserve également le droit d'exclure tout dossier ne présentant pas l'ensemble des pièces requises.

4. Exclusions

Ne peuvent pas se présenter à ce concours :

- Les membres du jury et leur conjoint ;
- Les élus de la CCI Eure-et-Loir et leur conjoint ;

- Le personnel de la CCI Eure-et-Loir et leur conjoint ;
- Les personnes âgées de moins de 18 ans à la date de clôture du concours.

5. Critères de sélection

Les candidats seront jugés par des experts en innovation et en développement d'entreprises et des spécialistes de la filière cosmétique choisis par The Place by CCI28.

Un pré-jury, composé de l'équipe opérationnelle de The Place by CCI28 et de tout autre organisme dont les compétences seront jugées nécessaires pour l'étude des dossiers, sera organisé afin d'établir une première sélection basée sur les attentes présentées dans le « Formulaire de candidature ».

À l'issue de cette première sélection, les dossiers retenus seront représentés devant un jury. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'élargir le nombre de dossiers présentés devant le jury en fonction de la qualité des dossiers de candidature. Ce jury aura la charge de désigner le gagnant du concours dans chaque catégorie.

Article 4. Jury

Le jury est présidé par le Président du Comité de sélection de The Place by CCI 28 ou son représentant.

Le Jury sera composé de professionnels du secteur de l'innovation, de chefs d'entreprises, de chercheurs et de représentants partenaires compétents dans le domaine de la création, du financement et de manière plus générale de l'élaboration d'un projet de création et développement d'entreprise innovante et des filières cosmétique et parfumerie ainsi que numérique.

Les critères indicatifs d'appréciation pour la sélection et l'attribution des prix par le jury sont notamment :

- Le caractère innovant de la technologie, du service ou de l'usage proposé ;
- La viabilité économique du projet (marché potentiel, Business model ...) ;
- L'équipe, sa qualité, les complémentarités et le potentiel de développement (création d'emplois) ;
- L'identification et la maîtrise des approches Propriété Industrielle et l'exploitation des droits des tiers.

La liste énumérant les critères de sélection n'est pas exhaustive. Le Jury est autorisé à prendre en compte d'autres éléments dans sa notation.

Le jury est souverain dans son choix et il se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

Article 5. Résultats et prix

Le concours Start In Cosmetic aura au maximum 3 lauréats qui seront choisis à l'issue d'un passage de leur dossier devant le jury.

1. Résultats

Les résultats seront tenus confidentiels jusqu'à la remise des prix du concours Start In Cosmetic.

La remise des prix, hors dotations complémentaires, aura lieu à l'occasion d'une cérémonie organisée en partenariat avec Cosmetic Valley. La date et le lieu exacts seront communiqués ultérieurement.

Le ou les candidats primés seront informés de la date et du lieu de la remise du prix. Leur présence est obligatoire pour recevoir le prix.

2. Prix

L'ensemble des participants au Concours Start In Cosmetic pourront bénéficier de :

- Un accès à l'ensemble des animations et ateliers proposés par The Place by CCI28 en 2020 ;
- Un accès gratuit sur une durée de 6 mois au sein de l'espace de co-working de l'incubateur The Place by CCI28 ;
- Un rendez-vous de 2 heures avec un conseiller, chargé d'affaires The Place by CCI28.

Les projets lauréats seront récompensés par :

- Un accès à l'ensemble des animations et ateliers proposés par The Place by CCI 28 en 2020 ;
- L'intégration au réseau Beauty Tech Chartres, à ses événements privilégiés et participation aux rencontres avec des partenaires qualifiés de la filière ;
- Un accès gratuit sur une durée de 1 an à l'espace de co-working de l'incubateur The Place by CCI28 ;
- Un accès gratuit en 2020 aux Rencontres Performances® de la CCI Eure-et-Loir ;
- Sous condition d'intégrer The Place by CCI28 et son incubateur dans la Cité de l'Innovation – CM101.
 - o Une réduction de 1 000 € TTC la première année (en 2020) sur les montants des loyers dans le cadre d'un hébergement au sein de

l'incubateur The Place by CCI28, situé au CM101 – Bâtiment 22, 36 rue des Bellangères, 28630 Chartres - Le Coudray ;

Ou

- o Une réduction de 150 € TTC en 2020 en cas de domiciliation commerciale au sein de The Place by CCI28 ;
- Une mise en avant dans les supports des partenaires de The Place by CCI28 et du concours Start In Cosmetic ;
- La valorisation de leur trophée Start In Cosmetic via les leviers de communication de The place by CCI 28 ;
- Un accès aux réseaux d'affaires de la Cosmetic Valley ;
- Un accompagnement par un conseiller The Place by CCI28.

Une dotation complémentaire pourra être offerte en fonction des partenaires du concours qui peut prendre la forme, sans être exhaustif, d'avantages en nature, d'accès à des services ou produits à tarifs préférentiels ou d'une dotation en numéraire.

Les récompenses attribuées aux candidats devront être affectées à l'entreprise ou au projet d'entreprise en création.

3. Contreparties

Aucune contrepartie financière d'une prestation en nature ne sera accordée aux lauréats qui ne souhaiteraient pas bénéficier des dotations prévues.

Article 6. Communication

Chaque participant autorise, à titre gratuit, l'organisateur à enregistrer et à exploiter son image et celle de son entreprise sur tout support print et web (photos, films, audio...) que l'organisateur jugera utile, sur une durée illimitée.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de communiquer le nom et prénom des candidats de chaque catégorie, ainsi que le nom de leur projet sur tout support jugé utile (papier, site internet, réseaux sociaux, ...).

Par ailleurs, les organisateurs du Concours se réservent le droit d'utiliser le résumé non-confidentiel du projet demandé dans le dossier de candidature, lors de communication sur le concours « Start In Cosmetic ».

Les lauréats acceptent de répondre à toute interview de médias à la demande de la CCI Eure-et-Loir (presse, radio, tv, web...).

Article 7. Responsabilité de l'organisateur

Les organisateurs du concours se réservent le droit exclusif et unilatéral de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils ne pourront être tenus pour responsables d'une éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelle que cause que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des modifications affectant le nombre, le montant et la nature des prix. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ces titres.

Toutes les informations transmises par les candidats au jury seront traitées de manière strictement confidentielle. Tous les membres du jury sont tenus au respect de cette clause de par la signature d'un engagement de confidentialité.

Article 8. Engagement des candidats

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

Les candidats s'engagent à participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours.

Les candidats sélectionnés s'engagent à participer à la remise des prix, selon les indications qui leur seront communiquées.

L'absence du ou des responsables du projet primé à la remise des prix, sans justificatif réel et sérieux, entraînera la disqualification du projet.

En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets réalisés dans le cadre du concours, de telle sorte que The Place by CCI28 ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet.

Article 9. Les frais de participation

Le droit d'accès au concours est gratuit.

Aucun remboursement ne sera effectué aux candidats en ce qui concerne les frais engagés de leur part pour la constitution du dossier, pour la présentation de leur candidature et pour leur participation à la remise des prix.

Article 10. Informations nominatives et droit d'accès

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en 2004 (ci-après « loi Informatique et Libertés ») ainsi qu'au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données nominatives les concernant, collectées dans le cadre du concours en s'adressant à The Place by CCI28, CM101 – Bâtiment 22, 36 rue des Bellangères, 28630 Le Coudray.

En complétant le dossier d'inscription, j'accepte que les informations communiquées soient conservées et exploitées par The Place by CCI28 dans le cadre du concours Start In Cosmetic.

Article 11. Dépôt, consultation et acceptation du règlement

Le présent règlement est déposé au sein SELARL HUISSIERS CHARTRES, Le jardin d'entreprise – 3 Rue Joseph Fourier CS 30273 – 28008 CHARTRES CEDEX.

Le présent règlement est consultable gratuitement par internet sur les sites : www.theplacebycci28.fr et www.start-in-cosmetic.com.

La participation au concours vaut l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de manquement à l'observation de ce règlement, The Place by CCI28 se réserve le droit d'exclure le participant sans réclamation possible.

Toute violation du présent règlement entraîne l'annulation des prix et le remboursement des prix versés en numéraire ou en nature, sans aucune réclamation possible par le candidat.

The Place By CCI28

Concours Start In Cosmetic

CM 101 – Bâtiment 22 -36 rue des Bellangères

28360 Le Coudray

contact@theplacebycci28.fr

T.02 34 40 10 08

<https://www.theplacebycci28.fr>

START IN COSMETIC

7^{ème} ÉDITION

www.cci28.fr
www.theplacebycci28.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS



Un service



avec le soutien de



en partenariat avec

